

### **Le droit à l'alimentation: il est temps d'agir**

La FIMARC est particulièrement heureuse cette année de s'associer à tous les groupes, associations, pays et organisations internationales qui célébreront le 16 octobre prochain, la journée mondiale de l'alimentation. Le thème retenu cette année nous est particulièrement cher, puisqu'il constitue une de nos revendications premières : le droit à l'alimentation.

Le droit à l'alimentation est un droit universel. Chaque personne - femme, homme et enfant – doit avoir accès à tout moment à une nourriture en quantité suffisante, de qualité et variée de façon à satisfaire les besoins alimentaires de l'individu, exempte de substances nocives et culturellement acceptable, ou avoir les moyens de se procurer cette nourriture.

Sans nier les progrès réalisés en matière de lutte contre la pauvreté et la faim dans le monde, nous trouvons toutefois inacceptable qu'aujourd'hui encore, 59 ans après la Déclaration Universelle des Droits de l'homme que 854 millions d'être humains souffrent de la faim.

Comment peut-il en être autrement au vu des politiques développées par des organisations internationales, comme l'OMC ou le FMI ? Les négociations menées un peu partout dans le monde dans le cadre des Accords de Partenariat Economique, des Accords de Libre-Echange... vont tout à fait à l'encontre du droit à l'alimentation des populations, qui ne peut être considéré isolément des autres droits. Depuis l'Uruguay Round en 1994, de nombreux pays ont vu leur marché local complètement déstabilisé, leur possibilité de nourrir les populations locales parfois quasiment disparaître. L'exemple de la Corée du Sud est significatif avec un taux d'autosuffisance alimentaire de 80,5% en 1970 réduit à 25% aujourd'hui et si les accords de libre-échange entre le pays et l'Union Européenne sont signés à 2,7% dans un tout proche avenir.

Mais il est bien difficile de résister au rouleau compresseur de la globalisation. Le réchauffement climatique, l'augmentation du prix du pétrole et la volonté de développer des agro-carburants à partir de denrées alimentaires risque de voir le peu de souveraineté des pays passer complètement à la trappe.

Il est temps d'agir, de clamer haut et fort nos revendications pour le droit à l'alimentation et pour sa réalisation dans le cadre de la souveraineté alimentaire des peuples. Il est temps de réclamer ce droit, de le faire valoir et de comprendre que nous ne nous satisferont pas de l'accès à l'alimentation pour pallier aux manques. Il y va de notre dignité de personnes, de notre culture et de notre santé.

La réalisation du droit à l'alimentation est principalement du ressort des États. Ils doivent prendre les mesures visant à assurer la pleine application du droit à une alimentation adéquate pour chacun. Les États doivent respecter le droit existant de leur population d'accès à une nourriture suffisante et doivent s'abstenir de prendre des mesures qui pourraient priver quiconque de cet accès. Ils doivent protéger ce droit à l'alimentation des tiers qui pourraient l'entraver, en agissant de façon à assurer que des entreprises ou des particuliers ne privent pas des individus de l'accès à une nourriture adéquate. La force du droit doit s'opposer au droit du plus fort. La réponse est de l'ordre de la justice et du politique.

Convaincue de l'éminente dignité de chaque être humain et soucieuse, depuis toujours, de voir se réaliser pleinement, partout à travers le monde, les droits fondamentaux des ruraux, la FIMARC avec ses mouvements, est engagée dans ce combat, dont l'histoire de l'humanité nous enseigne qu'il faut lutter pour obtenir des droits, mais qu'il faut aussi se battre pour leur application.

Assesse, octobre 2007